



## Demande de naturalisation

Par **meloffe**, le **22/02/2012** à **14:51**

Bonjour,

Je suis actuellement en couple depuis 5 mois avec un marocain. Entré en France il y a 3 ans avec un visa de court séjour il est actuellement sans papier.

Il a constitué un dossier de demande de naturalisation il y a maintenant cela 1 an 1/2.

Depuis qu'il est sur le sol français il a toujours travaillé mais ses employeurs, peu scrupuleux, ne lui faisaient pas de contrat de travail. Il a du donc attendre l'obtention d'un contrat de travail pour élaborer son dossier à la préfecture des Yvelines.

Cela fait 1 an et demi et il n'a aucune nouvelles de la préfecture. il est conseillé par une association ainsi qu'un avocat. Cependant ces aidants n'hésitent pas à lui soutirer de l'argent quand ils en ont besoin ...

Je suis complètement perdue dans les démarches. Que puis je faire pour l'aider ? Il travaille 5 jours sur 7 avec des horaires qui ne lui permettent pas d'aller lui même à la rencontre de conseillers ou vers des professionnels administratifs.

Je souhaite aussi mettre en avant que l'employeur qui lui a fait le contrat de travail est parti il y a cela 9 mois. Il est reparti au Maroc avec l'argent et a fermé boutique. Son dossier n'est donc plus à jour. Mais pourquoi nous n'avons pas de nouvelles de La préfecture ? Si il s'était rendu compte que le dossier était bancaire il nous aurait donné des nouvelles ?

Je suis perdue .....

La situation actuellement de mon ami la voici : visa expiré, travaillant depuis son arrivée en France, il a le même poste depuis août 2011 dans une entreprise. Il n'a toujours pas de contrat de travail .... Son patron lui dit que c'est en cours d'élaboration mais rien avance ....

comment l'aider ? y a t il des recours possibles ? Est il possible de prendre rendez vous avec

la préfecture pour connaître l'état du dossier ?

J'espère vraiment être entendue car mon compagnon vit de plus en plus mal sa situation actuelle. Il travaille et n'a aucune reconnaissance.

Par **malika**, le **03/03/2012** à **20:30**

bonjour meloffe,

Vu que le contrat de travail ne marche pas, la seule autre solution est le mariage. Ils vous faut 6 mois de vie commune (avant ou après le mariage)

et surtout tous documents prouvant que vous vivez bien ensemble :

- factures d'achat,
- EDF/GDF
- compte bancaire
- téléphone
- etc.

tous documents portant vos deux noms.